

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 68

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« vieillesse »,

insérer les mots :

« des travailleurs salariés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.